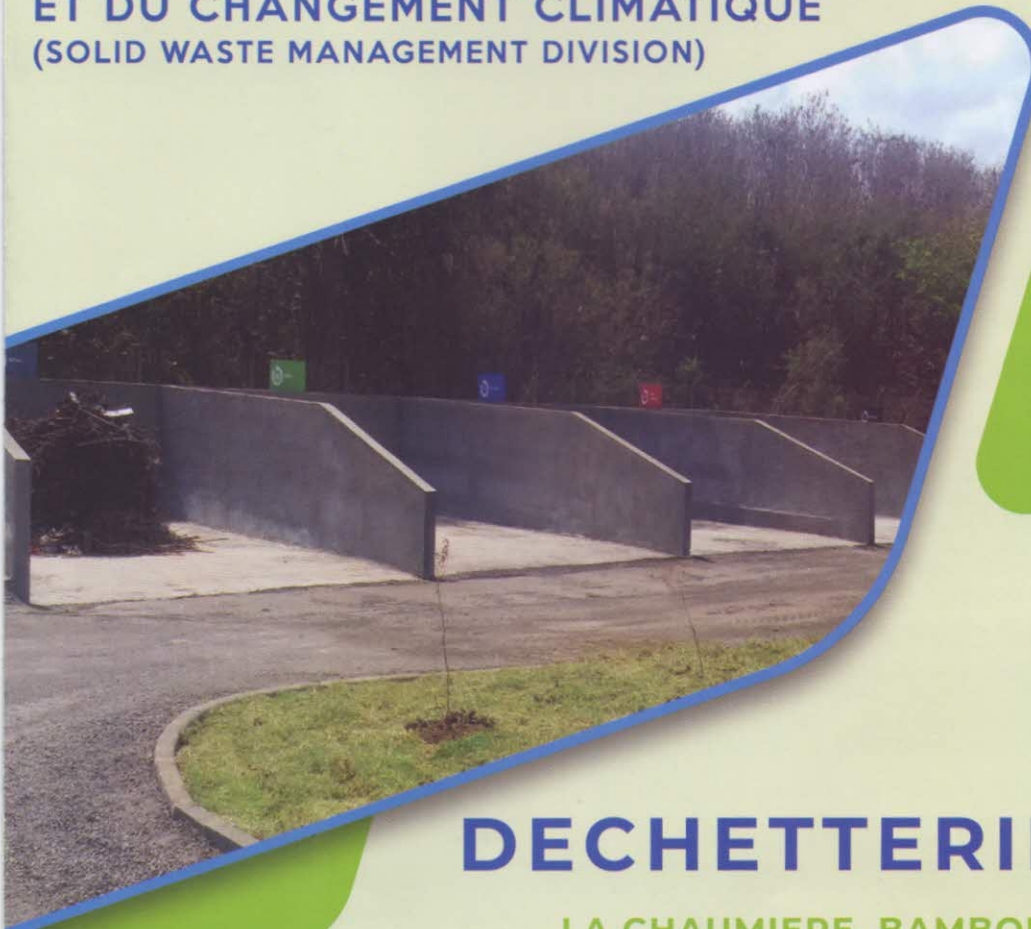




**MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE LA GESTION DES DÉCHETS SOLIDES  
ET DU CHANGEMENT CLIMATIQUE**  
(SOLID WASTE MANAGEMENT DIVISION)



# DECHETTERIE

**LA CHAUMIERE, BAMBOUS**

Vers une économie circulaire dans la gestion des déchets solides...  
... Pour une Ile Maurice plus propre et plus verte...

**ENSAM, NOU SANZE NOU COMPORTEMENT  
EK PROTEZE NOU LENVIRONNEMENT**

---

## **CONTEXTE**

La mise en place des déchetteries s'inscrit dans la vision du gouvernement d'évoluer vers une approche d'économie circulaire, favorisant la valorisation des déchets. En outre, avec les déchetteries, les problèmes de déversement illégal et les risques environnementaux et sanitaires associés seront considérablement réduits.

## **QU'EST-CE QU'UNE DÉCHETTERIE ?**

Une installation dans laquelle les particuliers et les Petites et Moyennes Entreprises (PME) peuvent déposer des déchets spécifiques qui ne sont normalement pas collectés dans le cadre du service régulier de collecte des déchets.

## **QUELS SONT LES AVANTAGES D'UNE DÉCHETTERIE ?**

Avec la mise en place d'une déchetterie, les gens auront la possibilité de se débarrasser de leurs déchets encombrants, y compris les vieux meubles et les déchets d'équipements électriques et électroniques.

## **QUI PEUT VENIR DÉPOSER SES DÉCHETS À LA DÉCHETTERIE ?**

Tout individu ou PME peut déposer ses déchets à la déchetterie gratuitement.

## **AI-JE BESOIN D'UN PERMIS SPÉCIFIQUE POUR TRANSPORTER ET APPORTER LES DÉCHETS À LA DÉCHETTERIE ?**

Aucun permis ou licence de transporteur de déchets n'est requis pour transporter jusqu'à 500 kg de déchets.

## **Y A-T-IL DES HORAIRES PRÉCIS OÙ LES PARTICULIERS OU LES PME SONT AUTORISÉS SUR LE SITE ?**

Oui, les particuliers ou les PME sont autorisés sur le site du lundi au samedi de 7h00 à 17h00 et le dimanche de 7h00 à midi.

## **LES DÉCHETS DOIVENT-ILS ÊTRE SÉPARÉS AVANT D'ÊTRE ACHÉMINÉS VERS LA DÉCHETTERIE ?**

Oui, les déchets doivent être triés à la source (chez vous) de manière à ce qu'ils puissent être déposés dans les différents compartiments de la déchetterie. A noter que les déchets alimentaires ne sont pas acceptés à la déchetterie.



## QUELS SONT LES TYPES DE DÉCHETS ACCEPTÉS À LA DÉCHETTERIE ?

Les déchets acceptés à la déchetterie sont les suivants :



Bois



Papier/Carton



Plastiques



Métaux



Huiles usagées



Pneus usagés



Verts



Débris de construction



Equipements  
électriques et électroniques\*

\* Incluent les réfrigérateurs, machines à laver, téléviseurs, ordinateurs, téléphones portables, radios, imprimantes, photocopieuses, aspirateurs, ventilateurs, fours électriques, piles usagées, tubes fluorescents et lampes fluorescentes compactes, entre autres.

### QUE FAIT-ON DES DÉCHETS DÉPOSÉS À LA DÉCHETTERIE ?

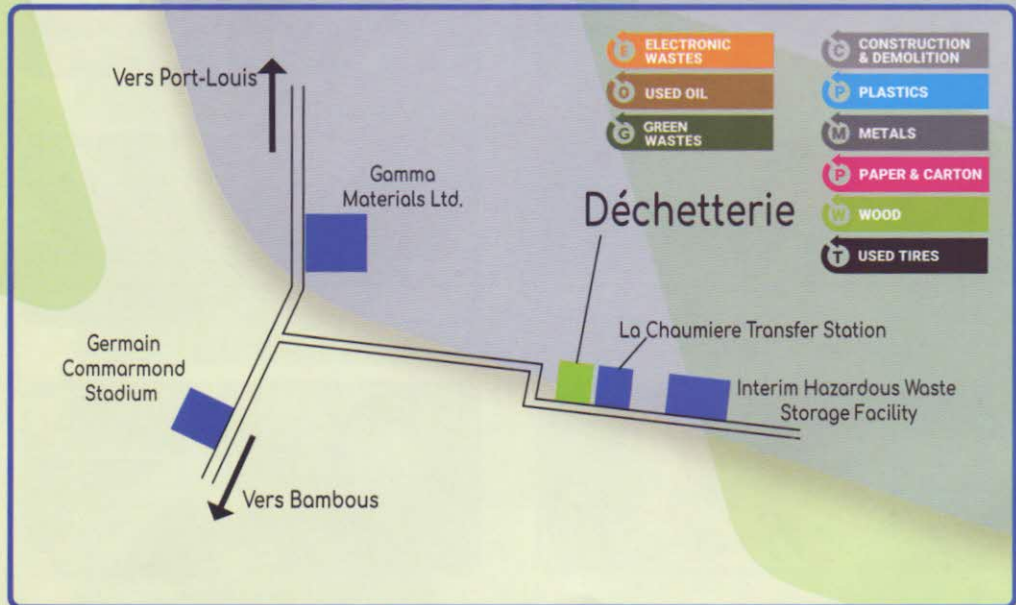
Les différents flux de déchets seront collectés par des recycleurs / exportateurs agréés par le Ministère pour le recyclage. Quant aux déchets de construction et de démolition, ils peuvent être collectés gratuitement pour le remblayage.

### COMMENT SIGNALER UN DÉVERSEMENT ILLÉGAL ?

Toute personne souhaitant dénoncer un déversement illégal est priée de contacter la Police de l'Environnement sur le 210 5151, le 210 5152 ou le 52505151 sur Whatsapp.

### OÙ SE SITUE LA DÉCHETTERIE ?

La déchetterie est située au sein de la station de transfert de La Chaumière, comme indiqué ci-dessous:



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA GESTION  
DES DÉCHETS SOLIDES ET DU CHANGEMENT CLIMATIQUE  
(SOLID WASTE MANAGEMENT DIVISION)

EMAIL: [swmd@govmu.org](mailto:swmd@govmu.org)

WEB: <https://environment.govmu.org>

TEL: 201 3504 FAX: 213 0654